

Justifié par la Foi

L'Évangile de Jésus-Christ offre le salut par la foi en son sang versé. Ceci s'accorde au plan divin de Dieu, qui déclare que tout homme est né sous l'emprise du péché, (Voir Romains 3: 9 et Galates 3:22); par conséquent, la justification peut d'une certaine manière, être accessible à tous, et de laquel Jésus-Christ notre Seigneur nous a pourvu. Le pardon, ou la justification, pour la transgression est reçu seulement par le sacrifice de Jésus-Christ qui a versé son sang pour notre rédemption (Hébreux 10:1 à 14).

Sous l'ancienne dispensation, la justification, ou le pardon pour les iniquités, était accordé aux pécheurs à travers le sang des animaux sacrifiés, qui était typique du sang de Jésus-Christ. Soit que le transgresseur se présentait devant le grand prêtre avec son offrande ou il était lapidé.

Sous la dispensation de l'Évangile, cela se fait par la foi dans le sacrifice offert à la croix, par le sang de Jésus-Christ, cela justifie le transgresseur et le ramène à la fondation solide, et ainsi l'amour et la miséricorde de Dieu s'accroissent et ainsi Il offre le pardon au pécheur.

Malheureusement, certains n'ont pas compris les écrits de Paul, lorsqu'il nous dit, « Car nul ne sera justifié devant lui par les oeuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché » (Romains 3 :20). Ils semblent croire que quelqu'un peut être sauvé sans observer la loi des dix commandements de Dieu. Ce serait ridicule que de croire que l'on peut être sauvé sans garder les dix commandements de Dieu. Ce serait ridicule que de croire que Dieu sauverait un meurtrier, un pim, un menteur, un blasphémateur, ou un voleur simplement par la foi, pendant qu'ils continueraient à commettre leurs péchés. Un autre écrit de Paul dont les soi-disant enfants de Dieu ne comprennent pas, se lit comme suit : « Néanmoins, sachant que ce n'est pas par les oeuvres de la loi que l'homme est justifié, mais par la foi en Jésus-Christ » (Galates 2 :16). C'est en effet invraisemblable que de penser que ces hommes peuvent être sauvés en continuant de pratiquer ces péchés, et en violant la loi des dix commandements de Dieu. Le bien-aimé apôtre Pierre nous parle à propos des écrits de Paul ci-haut mentionnés, « C'est ce qu'il fait dans toutes les lettres, où il parle de ces choses, dans lesquelles il y a des points difficiles à comprendre, dont les personnes ignorantes tordent le sens, comme celui des autres Écritures, pour leur propre ruine. » 1 Pierre 3 :16.

La loi des dix commandements de Dieu est là pour mesurer le péché, pour condamner le coupable, mais elle n'a pas la vertu au pardon (justifier) du transgresseur. Après avoir transgressé un ou l'autre des dix commandements, le transgresseur ne pourrait jamais recevoir le pardon ou la justification même s'il commencerait strictement à les observer tous pour le restant de sa vie, parce qu'il reste quand même un pécheur. Ça prend quelque chose d'autre, qui provient d'une autre source, pour justifier et pardonner, et ceci est le vrai sens des textes mentionnés plus haut.

Si quelqu'un violerait la loi qui nous défend de tuer, même s'il commencerait à garder ce précepte et ne commettrait plus jamais de meurtre, cela ne le libérerait pas de la loi qu'il a transgressée. Il aurait à payer la pénalité de cette loi, ce qui est, la plupart du temps, la mort, ou bien il obtiendrait le pardon du gouverneur de l'État. S'il reçoit cette justification du gouverneur, alors il sera libéré et n'aura pas à payer la pénalité. C'est exactement la même chose avec Dieu. Si nous avons transgressé un ou l'autre des commandements de Dieu, pas de différence lequel que cela puisse être (Jacques 2 :8-11), nous sommes pécheurs, et la pénalité c'est la mort au jour du jugement. Et garder la loi pour le reste de notre vie ne nous justifiera pas de la transgression, pas plus que nous serons libérés. Nous devons l'obtenir par une autre source, et la voici, « Par la foi en Jésus-Christ. » Par conséquent, « Nous sommes justifiés par la foi en Jésus-Christ, et non par les oeuvres de la loi. »

Paul apporte la conclusion du troisième chapitre de l'épître aux Romains par les mots suivants : « Anéantissons-nous donc la loi par la foi! Au contraire nous confirmons la loi. »

Cela concerne votre éternité, chers lecteurs, de comprendre les écrits du Saint-Esprit à travers Paul, et Dieu s'attend à ce que vous soyez suffisamment concernés au sujet de ces choses pour connaître la vérité, et toute la vérité. Ce n'est pas Sa volonté qu'aucun de nous périsse, comme Il dit, mais que tous arrivent à la

repentance, et si le lecteur a de sa pleine volonté a transgressé un des dix commandements de Dieu il doit se repentir, et demander à Dieu de lui pardonner au nom de Jésus-Christ, et ainsi par la foi en Son sang versé recevoir la justification ou le pardon de sa transgression, et d'être placé de nouveau dans une position solide et incondamnabile devant Dieu. Ne pensez pas que vous pouvez encore transgresser cette loi et demeurer incondamnabile vis à vis Dieu pas plus que le meurtrier ayant reçu son pardon du gouverneur, aura le droit de commettre un autre crime et de rester incondamné.

Le Saint-Esprit nous dit : « Or, nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit reconnu coupable devant Dieu. Car nul ne sera justifié devant lui par les oeuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché.

Garder la loi ne peut pardonner ou justifier personne; la justification doit être reçue à travers le sang de Christ.

Ce fut la loi de Moïse, la loi des sacrifices qui fut abolie et clouée à la croix, pas la loi des dix commandements de Dieu, parce que les commandements de Dieu se continueront à jamais. Voir Psaume 111 :7-9; Matthieu 5 :17-19; 1 Corinthiens 7 :19; 1 Jean 3 :4; 5 :3; Apocalypse 14 :12 et 22 :14.

Dans ce dernier verset, «heureux ceux qui lavent leur robe » n'est pas la traduction du grec original, voici ce que celui-ci dit vraiment : « Bénis sont ceux qui gardent Ses commandements, car ils auront droit à l'arbre de vie et ils pourront entrer par les portes dans la ville. » On nous dit dans Jacques 1 :21-25 que la « Loi de la Liberté » nous montre quel genre de personnes nous sommes, et elle est comparée à un miroir. Comme le miroir nous montre les points noirs que nous avons dans le visage, ainsi la loi des dix commandements de Dieu nous montre quels péchés nous commettons et où nous nous tenons devant Dieu. Si, cependant nous ne pratiquons pas la Parole, nous n'avons pas de part à aucune promesse, et si nous transgressons un seul commandement pendant que nous gardons les neuf autres, nous ne serons pas trouvés sans culpabilité au jugement du tribunal de la cour suprême de Dieu (Jacques 2 :8-11). Les dix commandements sont appelés « la loi de liberté », parce que ceux qui les gardent tous sont libres dans la justice et il n'y a pas de péchés qui pourront les amener à la destruction, où encore les amener à une condamnation devant Dieu.

Dans cet âge d'Évangile tous les peuples de toutes les nations sont justifiés par la foi en Jésus-Christ et non par les oeuvres ou les sacrifices de la loi de Moïse, ou une autre loi. C'est le sang de Jésus qui pardonne le transgresseur, et non les sacrifices d'animaux; mais, chers lecteurs, ne laissez aucun homme vous séduire en vous laissant croire qu'une foi que vous avez été ainsi justifiés et libérés, que vous pouvez continuer à pécher, ce qui est la transgression de la loi, parce que très chers, vous ne le pouvez pas. Le Seigneur nous dit, « Que dirons-nous donc? Demeurerions-nous dans le péché, afin que la grâce abonde? Loin de là! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché? » (Romains 6 :1-2).

Après que nos péchés sont pardonnés, et que tous nos péchés sont détruits, nous ne sommes pas supposés de transgresser de nouveau la loi, cette grâce (faveur) peut abonder; parce que la miséricorde de Dieu ne s'étendra pas sur le transgresseur qui commet le péché de sa pleine volonté et sans restriction. Il aura à payer la pénalité avec sa vie, sa vie éternelle, et, tout ça qui a tant de signification pour chacun, nous plaidons humainement avec nos lecteurs d'étudier avec soin ces questions importantes, et apprendre la vraie voie de la volonté très sainte et juste de Dieu, puis vous serez remplis d'un ministère qui vous conduira dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

Cette vie est courte et sera bientôt terminée, par conséquent prier pour pouvoir faire partie des quelques-uns de Matthieu 7 :13, 14, 21.

**The Church of God (7th day)
Publishing House
PO Box 328
Salem, WV 26426-0328
Phone:304-782-1411
Fax:304-782-2248
E-Mail (cogsevday@aol.com)
www.churchofgod-7thday.org**